

**Arrêté établissant le tableau annuel
d'avancement de grade au titre
de l'année 2026**

Le Maire de SAINT-GERMAIN-DE-LIVET,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2026-0205-DEL05 du 05 février 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-22 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 4 août 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
NONAT Béatrice	Attaché	1 ^{er} mars 2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à Saint Germain de Livet, le 6 Février 2026

Le Maire,
Jean-Louis SERVY



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr